

COMMUNIQUÉ SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES EXTRAORDINAIRE

- LUNDI 16 MARS 2020 -



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

1. **Suspension pour deux semaines** à compter du **vendredi 20 mars 2020** de toutes les liaisons aériennes en provenance des pays à haut risque, à savoir : **l'Italie, la France, l'Espagne et l'Allemagne**
2. **Annulation de tous les événements internationaux** prévus au Togo pendant **trois semaines**, à compter de ce jour **16 mars 2020**
3. **Suspension des missions officielles non essentielles** vers les pays à haut risque, à compter de ce **jour 16 mars 2020**
4. **L'auto-isolement obligatoire de 14 jours pour toute personne arrivant au Togo** et ayant séjourné dans un pays à haut risque. En cas de non-respect de l'auto-isolement des sanctions fortes sont prévues;
5. **Le Gouvernement déconseille de voyager dans les pays où sévit la pandémie**
6. **Interdiction de tout rassemblement de plus de 100 personnes** sur toute l'étendue du territoire national, pour un mois, à compter du **jeudi 19 mars 2020 à minuit**
7. **Renforcement de la surveillance et des mesures individuelles et collectives de prévention et de protection:** se laver les mains au savon, recourir au gel hydro-alcoolique, ne pas se serrer les mains en se saluant, éviter des accolades et des embrassades, etc
8. **Pour les actions urgentes**, le Gouvernement débloque la somme de **deux (02) milliards de FCFA**
9. **Il exhorte** en outre les autorités administratives, traditionnelles, militaires et religieuses, et l'ensemble de la population à contribuer à l'application de ces mesures qui s'imposent à tous.

NUMÉROS VERTS

+228 22 22 20 73 / 91 67 42 42



PORT AUTONOME DE LOMÉ
N/R: SG/PAL/1102/20

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL - LIBERTÉ - PATRIE

Arrivée DPI-PAL/SECRETARIAT Le 23/03/20 Sous le N° 077/DPI

Vu BPP
Le 23/03/20
A

NOTE D'INFORMATION

(à l'attention de tous les usagers du Port Autonome de Lomé)

La Direction Générale du Port Autonome de Lomé porte à la connaissance des usagers du Port que conformément aux mesures prises par le gouvernement togolais, toute personne débarquant au port de Lomé ou transitant par le Togo pour réembarquer sur un navire, sera soumise à l'isolement obligatoire de 14 jours.

A cet effet, les compagnies maritimes et autres partenaires du port sont chargés de faire passer le présent message aux personnes concernées.

La Direction Générale du Port compte sur la compréhension et le sens de responsabilité de tous. ↵

Fait à Lomé, le 23 MARS 2020

Directeur Général,



[Signature]

Amiral Eogan Kodjo ADEGNON



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

INFO

CORONAVIRUS

Pour toute information contactez le numéro vert



1111

Appel Gratuit 24H/24 7 jours sur 7